

Envoyé en préfecture le 30/10/2023

Reçu en préfecture le 30/10/2023

Publié le 31 octobre 2023

ID : 014-211401815-20231016-DELIB20231008-DE

Exécutoire le 31 octobre 2023



Département du Calvados
Commune de CORMELLES LE ROYAL
Mairie : 20, rue de l'Eglise
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 21 Votants : 24	Séance du 16 octobre 2023
Date de la convocation : 10 octobre 2023	
Delib20231008	

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le seize octobre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

Présents :

M. Jean-Marie GUILLEMIN, Mme Sophie OBLIN-POMMIER, M. Didier LIZORET, Mme Fabienne MOREL, M. Mustapha MZARI-ROSSI, Mme Pascale BOURSIN, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, M. Philippe BERARDI, M. Bertrand LANGRAND, M. Hervé ROSE, M. Laurent EUDE, M. Francis MÉNARD, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, Mme Aude LE CAM, Mme Rachel LOPEZ, Mme Ymen FARHAT, Mme Véronique LEVILLAIN, M. Jérôme PIERRE, M. Damien GUINEHEUX, Mme Aurélie BARRÉ-RIBET.

Pouvoirs :

Mme Claude FRÉMIN à M. Mustapha MZARI-ROSSI
Mme Anne-Marie ARANDA à Mme Pascale BOURSIN
M. Valéry DELAGE à M. Jean-Marie GUILLEMIN.

Absent excusé :

M. Florent ANDRÉ.

Secrétaire :

M. Laurent EUDE, désigné à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 30/10/2023

Reçu en préfecture le 30/10/2023

Publié le 31 octobre 2023

ID : 014-211401815-20231016-DELIB20231008-DE



Exécutoire le 31 octobre 2023

Delib20231008

OBJET : Cession d'un appartement sis 6, place du Commerce à Cormelles le Royal, cadastré section AE n° 295

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que la Commune avait conservé un logement sur la Place du Commerce, situé au-dessus de la boucherie, lors du programme de réaménagement de la place en 2018. Ce logement, d'une surface de 52,66 m², avait depuis été loué à un particulier.

Suite à une première négociation, le Conseil Municipal avait décidé, par délibération N°Délib20221108 du 21 novembre 2022, de vendre cet appartement moyennant le prix de 183 000 euros net vendeur. Malheureusement, les acquéreurs envisagés n'ont pas réussi à obtenir l'accord de prêt de leur banque et la transaction n'avait pas pu aboutir.

L'appartement a donc été remis en vente et, considérant les difficultés du marché de l'immobilier, le prix a dû être baissé.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu une offre à 167 500 euros net vendeur de la part de Mme DESHAYES, qui a fourni toutes les garanties nécessaires à l'agence immobilière en charge de la négociation, pour que cette vente puisse aboutir.

L'avis du service des Domaines du 24 octobre 2022, valable 24 mois, faisait état à l'époque, d'une estimation de 180 000 euros assortie d'une marge d'appréciation de plus ou moins 10 %, soit entre 162 000 euros et 198 000 euros.

Oùï cet exposé, le conseil municipal,

Après avoir pris connaissance de l'avis du service des Domaines du 24 octobre 2022,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de fixer le prix de la cession de ce logement de 52,66 m², situé 6, place du Commerce à Cormelles le Royal, à 167 500 euros net vendeur (cent soixante-sept mille cinq-cents euros net vendeur).
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la cession de cet appartement à ce prix et à la mise en œuvre de cette décision,

Envoyé en préfecture le 30/10/2023

Reçu en préfecture le 30/10/2023

Publié le 31 octobre 2023

ID : 014-211401815-20231016-DELIB20231008-DE



Exécutoire le 31 octobre 2023

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Cormelles le Royal, le 19 octobre 2023

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN